Image not found or type unknown

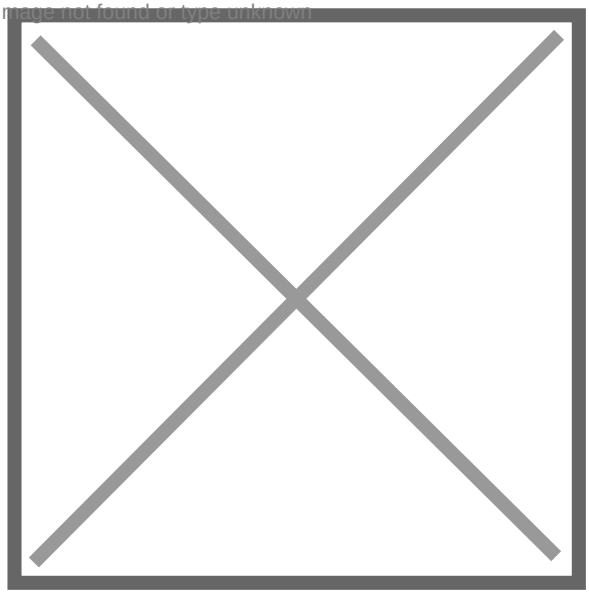

Mon concubin ne veux pas signer de préavis

Par **sandy**, le **14/01/2012** à **22:29**

Bonjour,
je viens de me séparer de mon concubin et à ce jour il ne veux pas signer de préavis. Il veut garder l'appartement mais le soucis c'est qu'il est actuellement au chömage et qu'il sait que s'il résilit le bail, il ne pourra plus reprendre l'appartement. De plus il me menace de me faire payer notre séparation (menace de ne pas payer le loyer pour "me mettre dedans", de me faire mener une vie d'enfert...), il m'insulte, il me fait peur et je veux partir au plus vite de l'appartement. Il a était condamné pour coup et violence lorsqu'il a quitté son ex. je sais pas quel recourt je peux utilisé pour que je ne paye pas pour lui et que je parte au plus vite.
cordialement

Par **cocotte1003**, le **15/01/2012** à **06:44**

Bonjour, vous etes responsable du paiement du loyer et des charges tant qu'une période triénale de votre bail (3 ou 6 ou 9 ans) ne sera pas terminée ou que le bailleur n'obtiendra pas son expulsion.. Il es bien entendu que si le propriétaire doit faire appelle à vous pour le réglement, vous pourrez toujours vous retourner, en justice, contre votre ex pour demander le remboursement. Envoyez déjà votre LRAR de congé et n'hésitez pas à porter plainte s'il devient violent, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés